

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.086

L'An deux Mille Quinze, le 22 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 16 juin 2015

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 16 juin 2015

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par D. BARRAUD DUCHÉRON  
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

**ETAIT ABSENT-EXCUSÉ** : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2/2015 -  
BUDGET PRINCIPAL

**RAPPORTEUR** : M. CAU

**VOTE** : UNANIMITÉ

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- de modifier les crédits de l'exercice 2015 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
61558.953	Réparation borne électrique aire de camping car (HT)	+ 3 300,00 €	
7788.953	Remboursement de l'assurance (borne électrique aire de camping car) (HT)		+ 3 300,00 €
61558.0208	Remise en état sanitaires publics type « nomade »	+ 12 255,00 €	
6688.01	Indemnité pour remboursement anticipé prêt N°83 « DEXIA » (échéance 01/08/2015)	+ 500 000,00 €	
678.8210	Modification de deux panneaux d'animation Royan sur l'autoroute A10 (Participation à hauteur de 50% des frais engagés par A.S.F)	+ 8 422,00 €	
022.01	Dépenses imprévues	- 20 677,00 €	
023.01	Virement à la section d'investissement	- 500 000,00 €	
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>+ 3 300,00 €</b>	<b>+ 3 300,00 €</b>
	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
	<b><u>Opérations réelles</u></b>		
2188.0207	Acquisition d'Algeco (Construction modulaire) pour les C.T.M.	+ 10 000,00 €	
020.01	Dépenses imprévues	- 14 306,45 €	
204132.833	Participation pour travaux de comblement « chemin de la Frange littorale de la corniche de Foncillon » (50% du montant des travaux de défense contre la mer)	+ 4 306,45 €	
166.01	Refinancement du prêt N°83 « DEXIA » (échéance 01/08/2015)	+ 2 344 645,00 €	+ 2 344 645,00 €
020.01	Dépenses imprévues	- 500 000,00 €	
021.01	Virement de la section de fonctionnement		- 500 000,00 €

	<u>Opérations patrimoniales</u>		
238.822	Récupération avance forfaitaire (Voirie)		+ 97 675,63 €
2315.822	Récupération avance forfaitaire (Voirie)	+ 97 675,63 €	
238.213	Récupération avance forfaitaire (Ecoles)		+ 6 751,44 €
2313.213	Récupération avance forfaitaire (Ecoles)	+ 6 751,44 €	
238.411	Récupération avance forfaitaire (Gymnase Pelletan)		+ 14 231,34 €
2313.411	Récupération avance forfaitaire (Gymnase Pelletan)	+ 14 231,34 €	
238.01	Récupération avance forfaitaire (Provision)		+ 150 000,00 €
2315.01	Récupération avance forfaitaire (Provision)	+ 100 000,00 €	
2313.01	Récupération avance forfaitaire (Provision)	+ 50 000,00 €	
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>+ 2 113 303,41 €</b>	<b>+ 2 113 303,41 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 juin 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO